

Prix 2023 d'excellence en enseignement



Université de Montréal et du monde.

TABLE DES MATIÈRES

TAI	BLE DES MATIÈRES	2
	SSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES	
PRI	ÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE 2023	2
A.	PRIX AUX PROFESSEUR(E)S - ENSEIGNEMENT	3
В.	PRIX AUX PROFESSEUR(E)S POUR L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS	5
C.	PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, CHARGÉ(E)S D'ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE, SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S	7
D.	PRIX POUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONELS	9
E.	PRIX POUR UNE PÉDAGOGIE RESPECTUEUSE DES CULTURES ET DES SAVOIRS AUTOCHTONES	11
F.	PRIX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE	13
G.	PRIX POUR LE COENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE	15
Н.	PRIX POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES	17
I.	PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS	19
J.	PRIX AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT	21
MC	DDALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX	23
DA	TES IMPORTANTES	23
INF	ORMATION	23

MESSAGE DE LA VICE-RECTRICE AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES

Chers collègues, Chères collègues,

À titre de membre du corps enseignant de l'Université de Montréal, votre rôle auprès des étudiants et des étudiantes est déterminant. Votre passion et votre engagement leur permettent de vivre un parcours riche d'apprentissages et d'expériences. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Depuis sa création en 1992, le concours des prix d'excellence en enseignement de l'Université de Montréal est une manière de souligner des contributions remarquables à différents volets de l'enseignement et de l'innovation. Cette année est marquée par la création de nouveaux prix : pédagogie respectueuse des cultures et savoirs autochtones, développement durable et transition socioécologique, puis coenseignement interdisciplinaire. Ces trois prix seront offerts une année sur deux, en alternance avec ceux en innovation pédagogique, en soutien à la réussite et, encore une nouveauté, en équité, diversité et inclusion.

Je vous invite donc à soumettre un dossier de candidature pour l'un ou l'autre des prix. Si vous occupez un poste de direction, n'hésitez pas à encourager vos collègues ou des équipes reconnues pour leur engagement au regard de la formation à présenter leur dossier. C'est en soi un message de reconnaissance que vous leur transmettez.

Pour en savoir un peu plus sur les lauréats des prix 2022, vous pouvez consulter le site des prix d'excellence en enseignement à l'adresse suivante :

https://nouvelles.umontreal.ca/series/serie/prix-d-excellence-en-enseignement-aux-professeurs-2022/ .

Un merci très sincère pour votre précieuse contribution à la formation et à la réussite de nos étudiants et de nos étudiantes.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études,

Pascale Lefrançois

PRÉSENTATION DES PRIX D'EXCELLENCE 2023

Cette année, un maximum de 15 prix sera attribué pour honorer le travail de nos personnels. Le tableau ci-dessous précise les trois catégories et les prix associés à chacune.

Catégorie		
Enseignement et encadrement (maximum de 9 prix)	A. Professeur(e)s – enseignement B. Professeur(e)s – encadrement aux cycles supérieurs C. Chargé(e)s de cours, chargé(e)s d'enseignement clinique, superviseur(e)s de stages et clinicien(ne)s-enseignant(e)s D. Encadrement des stagiaires dans les milieux professionnels	
Innovation (maximum de 4 prix)	E. Pédagogie respectueuse des cultures et savoirs autochtones F. Développement durable et transition socioécologique G. Coenseignement interdisciplinaire H. Internationalisation des programmes d'études	
Prix aux étudiants et étudiantes (maximum de 2 prix)	I. Doctorant(e)s chargé(e)s de cours et stagiaires postdoctoraux J. Auxiliaires d'enseignement	

Chaque prix attribué est d'une valeur de 3 000 \$. Le montant est imposable.

Les candidats et les candidates voudront prendre note qu'elles peuvent soumettre leur dossier pour un seul prix. De plus, un lauréat ou une lauréate d'un prix au cours des années antérieures ne peut soumettre de nouveau sa candidature pour le même prix.

A. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S - ENSEIGNEMENT

Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix est décerné à des professeurs et professeures de l'Université de Montréal pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement auprès des étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs. Chaque personne lauréate recevra un montant de 3 000 \$\frac{1}{2}\$ accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des professeurs et professeures qui ont le statut de membres réguliers du personnel enseignant, au rang d'adjoint, agrégé ou titulaire.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence de l'enseignement au premier cycle et aux cycles supérieurs en tenant compte des critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation professeur(e)-étudiant(e)s
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante
- Qualité des activités d'encadrement des étudiantes et étudiants

Stratégies pédagogiques déployées pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Aspect novateur des formules et des méthodes d'encadrement utilisées
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement, l'apprentissage et l'encadrement
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité
- Intérêt pour l'interdisciplinarité

Rayonnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa Faculté.

¹ Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de candidature

Section 1: Identification de la personne candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée). Dans le cas d'une équipe, les coordonnées de la direction de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact.

Section 2 : Énoncé de la personne candidate.

Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants en décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique et vos activités de recherche (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples permettant au jury de bien juger des réalisations.

Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur de la personne candidate.

Pièces complémentaires

Document 1 : Un exemple de plan de cours.

Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune des prestations.² Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre Faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.

Document 3 : Des commentaires et témoignages d'étudiant(e)s ou de diplômé(e)s à qui vous avez enseigné (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou Faculté se charge de cette demande pour éviter tout malaise.

Document 4 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,

- Prix et distinctions en enseignement
- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités
- Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l'envergure du programme et le degré d'implication)
- Développement et implantation de programmes
- Mise en place d'améliorations dans les programmes (incluant la coordination et la gestion)
- Développement d'approches ou d'activités interdisciplinaires
- Invitations reçues : consultation en enseignement ou pour l'encadrement, contribution ou participation à des activités (nombre, lieux, fréquence)
- Communications et publications sur l'enseignement universitaire

Aucune annexe n'est permise

² Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (<u>www.umontreal.ca/evaluez</u>) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <u>evalcours@cpu.umontreal.ca</u>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

B. PRIX AUX PROFESSEUR(E)S POUR L'ENCADREMENT AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Nature du prix

Un (1) prix est décerné à un professeur ou à une professeure (incluant les professeurs chercheurs) de l'Université de Montréal afin de souligner sa contribution exceptionnelle pour l'encadrement des étudiants et des étudiantes dans les programmes de formation à la recherche aux cycles supérieurs. La personne lauréate reçoit un montant de 3 000 \$ 3 accompagné d'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Le prix est attribué à un professeur ou une professeure qui détient la pleine affectation à l'encadrement des études de maîtrise et de doctorat aux cycles supérieurs.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers de candidature en considérant différents critères :

- Le caractère novateur des formules et des méthodes d'encadrement utilisées
- L'appréciation des activités d'encadrement par les étudiants et les étudiantes et par l'unité
- Le taux de diplomation des étudiants et des étudiantes encadrés par le candidat ou la candidate
- La durée moyenne des études des étudiants et des étudiantes encadrés
- Les bourses obtenues par les étudiants et les étudiantes encadrés
- Les prix remportés par des étudiants et des étudiantes encadrés pour leur mémoire ou leur thèse

Présentation des candidatures

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa Faculté.

Transmission du dossier

Le dossier doit être transmis au Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

³ Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de candidature

Section 1: Identification de la personne candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée).

Section 2 : Énoncé de la personne candidate.

Texte présentant votre vision et votre philosophie de l'encadrement aux cycles supérieurs et décrivant comment celles-ci s'incarnent dans votre pratique selon les critères de sélection énumérés précédemment (maximum 1 500 mots) en présentant, notamment,

- le contexte particulier de l'unité de même que du (ou des) programme(s) d'études dans lequel vous intervenez
- les formules et les méthodes d'encadrement utilisées et leur potentiel de transfert dans d'autres contextes
- l'intégration des étudiants et des étudiantes dans vos activités de recherche
- le taux de diplomation et la durée moyenne des études des étudiants et étudiantes⁴ encadrés par rapport aux autres étudiants et étudiantes du programme

Section 3 : Sans objet.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur de la personne candidate.

Pièces complémentaires

Document 1 : La liste des étudiants et étudiantes encadrés ayant complété leur programme d'études, en précisant :

- le titre du programme
- le titre de leur mémoire ou de leur thèse
- la date de début et de fin de leur candidature
- les bourses obtenues par les étudiants et étudiantes alors qu'ils étaient encadrés par le candidat
- les prix remportés par les étudiants et étudiantes encadrés pour leur mémoire ou leur thèse

Document 2 : Des commentaires et témoignages d'étudiant(e)s ou de diplômé(e)s que vous avez encadrés (par exemple, de la part de représentants de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise.

Document 3 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur vos réalisations en enseignement et encadrement pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,

- Prix et distinctions en enseignement
- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités
- Conception de programmes et de matériel didactique : au 1er, 2e ou 3e cycle ou pour une portion de programme (en précisant l'envergure du programme et le degré d'implication)
- Développement et implantation de programmes
- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (incluant la coordination et la gestion)
- Développement d'approches ou d'activités interdisciplinaires
- Invitations reçues : consultation en enseignement ou pour l'encadrement, contribution ou participation à des activités (nombre, lieux, fréquence)
- Communications et publications sur l'enseignement universitaire

Aucune annexe n'est permise

-

⁴ Au besoin, vous obtiendrez le taux de diplomation moyen ainsi que la durée moyenne des études dans les programmes concernés en communiquant avec M. Olivier St-Laurent, conseiller en intelligence d'affaires à la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, à l'adresse <u>olivier.st-laurent.2@umontreal.ca</u>. Précisez le programme ou les programmes pour lesquels vous désirez obtenir les données.

C. PRIX AUX CHARGÉ(E)S DE COURS, CHARGÉ(E)S D'ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE, SUPERVISEUR(E)S DE STAGE ET CLINICIEN(NE)S ENSEIGNANT(E)S

Nature des prix

Un maximum de trois (3) prix d'excellence en enseignement est décerné à des chargé(e)s de cours, des superviseur(e)s de stage de l'Université de Montréal ou clinicien(ne)s enseignant(e)s pour souligner leur contribution exceptionnelle à l'enseignement. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 3 000 \$ 5 ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Pour soumettre un dossier de candidature, la personne doit avoir obtenu <u>sa probation (le cas échéant</u>). Les chargé(e)s de formation pratique et les chargé(e)s d'enseignement de clinique sont aussi admissibles à ce prix. Toutefois, les professeurs qui ont une charge de cours en vertu d'un contrat particulier sont exclus. Les superviseurs et superviseures de stages, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, sont aussi admissibles.

Note: Les doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux sont invités à soumettre leur candidature dans la catégorie du Prix aux doctorant(e)s et stagiaires postdoctoraux chargé(e)s de cours.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence en enseignement en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation enseignant(e)-étudiant(e)s
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, notes de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Participation à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Conception de cours
- Élaboration de programmes d'études
- Travail avec des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Leadership pour la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Animation pédagogique dans l'unité

Rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université

- Communications et publications sur l'enseignement universitaire
- Mentorat
- Partage de pratiques pédagogiques et de matériel didactique

Pour l'excellence dans l'encadrement des stages, les critères de sélection mentionnés à titre d'exemple dans la catégorie « D » (ci-après) seront considérés.

⁵ Le montant est imposable.

La personne candidate est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Il est recommandé de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de
candidature

Section 1 : Identification de la personne candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée).

Section 2 : Énoncé de la personne candidate.

Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.

Section 3 : Liste des cours ou des stages pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours ou des stages et les profils des effectifs étudiants.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur de la personne candidate.

Pièces complémentaires

Document 1: Un exemple de plan de cours.

Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations. 6 Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.

Document 3 : Un curriculum vitae de cinq pages (maximum) mettant en valeur les réalisations en enseignement et pouvant comprendre, le cas échéant, les éléments suivants,

- Prix et distinctions en enseignement
- Participation à des comités pédagogiques et degré d'implication dans ces comités
- Conception de programmes, d'une portion de programme ou de matériel didactique : envergure du programme et degré d'implication
- Implantation de programme
- Mise en place de changements ou de nouveautés dans les programmes (coordination et gestion)
- Invitations : consultation en enseignement ou participation à des activités d'apprentissage (nombre, lieux, fréquence)
- Communications et publications sur l'enseignement universitaire

Aucune annexe n'est permise

⁶ Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (<u>www.umontreal.ca/evaluez</u>) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <u>evalcours@cpu.umontreal.ca</u>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

D. PRIX POUR L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES DANS LES MILIEUX PROFESSIONELS

Nature des prix

Un maximum de deux (2) prix pour l'encadrement des stagiaires dans les milieux professionnels est décerné pour reconnaître la contribution importante des personnes accueillant et encadrant des stagiaires de l'Université de Montréal. Ces prix s'adressent spécifiquement aux personnes œuvrant dans différents milieux professionnels et qui ne sont pas rémunérées par l'Université de Montréal pour ce type de tâche. Chaque personne lauréate reçoit un montant de 3 000\$\frac{7}{2} ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Les prix sont attribués à des personnes exerçant depuis **au moins 5 années** un rôle d'encadrement d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Montréal durant les stages de formation en milieu professionnel. Ces personnes **ne doivent pas être rémunérées** par l'Université de Montréal pour cette tâche.

Exceptionnellement pour cette catégorie, il revient au responsable d'un programme d'étude ou à la direction d'unité de soumettre le dossier de candidature. N'hésitez pas à proposer un candidat ou une candidate qui aurait déjà reçu un autre prix ou une récompense pour ce type de tâche. <u>Une seule candidature</u> par programme d'études est admissible.

Note: Les superviseurs et superviseures de stages, membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, sont invités à soumettre leur dossier de candidature dans la catégorie « C », Prix aux chargé(e)s de cours, chargé(e)s d'enseignement de clinique, superviseur(e)s de stage et clinicien(ne)s enseignant(e)s.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers pour l'excellence dans la tâche d'encadrement des stagiaires en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'encadrement

- Accueil des stagiaires
- Rôle d'intégration professionnelle de l'étudiant(e) dans le milieu
- Capacité de prise en compte de la diversité des étudiant(e)s et de leurs besoins
- Relation pédagogique avec les étudiant(e)s
- Qualité de la rétroaction
- Soutien au développement des compétences professionnelles des stagiaires
- Rôle modèle comme professionnel

Stratégies mises en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'encadrement et l'expérience étudiante en stage

- Approches diversifiées et innovatrices dans l'encadrement
- Mesures de soutien pour la réussite étudiante
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel portant sur l'encadrement

Participation à l'amélioration et à la promotion de l'encadrement

- Leadership pour la mise en place de projets afin d'améliorer l'encadrement des étudiants et étudiantes dans le milieu
- Participation à des comités sur l'apprentissage et l'enseignement dans son milieu ou à l'Université de Montréal
- Mentorat auprès de collègues
- Partage des pratiques d'encadrement et d'accompagnement de stagiaires dans son milieu ou à l'extérieur

-

⁵ Le montant est imposable.

Le ou la responsable du programme d'étude ou la direction de l'unité doit constituer et de soumettre le dossier du candidat ou de la candidate.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de	Section 1 : Identification de la personne candidate.
candidature	Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée).
	Section 2 : Énoncé de candidature.
	Texte (maximum 1 500 mots) préparé par le ou la responsable du programme d'étude ou la direction de l'unité décrivant les raisons justifiant la candidature de la personne en s'appuyant sur les deux critères soit l'excellence dans la tâche d'encadrement et les stratégies mises en œuvre pour améliorer l'efficacité de l'encadrement et l'expérience étudiante en stage en considérant les indicateurs suggérés. Le texte doit mettre en valeur les réalisations du candidat ou de la candidate en donnant des exemples précis et mentionner le nombre total d'étudiant(e)s encadré(e)s par cycles d'études (1er, 2e, 3e cycles). Si disponibles, préciser les cours visés.
	Section 3 : Sans objet.
	Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur.
Pièces complémen- taires	Note: Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations du candidat ou de la candidate relatives à l'encadrement des stagiaires incluant des témoignages d'anciens stagiaires ou des prix ou reconnaissances reçus pour cette tâche.

E. PRIX POUR UNE PÉDAGOGIE RESPECTUEUSE DES CULTURES ET DES SAVOIRS AUTOCHTONES

Nature du prix

Un (1) prix est décerné tous les deux ans à une équipe ou à une personne, allochtone ou autochtone, pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'enseignement universitaire dans un esprit de collaboration avec les Premiers Peuples et de reconnaissance des savoirs autochtones.

Ce prix de 3 000 \$8 est accompagné d'un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles, à titre individuel ou en équipe, les membres de l'Université de Montréal (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants, étudiantes) impliqués dans le développement ou la prestation d'activités pédagogiques respectueuses des cultures et des savoirs autochtones.

Exemples d'activités :

- Formations basées sur une pédagogie respectueuse des cultures autochtones
- Création d'un continuum de réussite au premier cycle ou aux cycles supérieurs
- Décolonisation d'un cours ou d'un programme
- Tenue d'activités d'enseignement conjointes à l'Université de Montréal et avec une communauté autochtone partenaire, incluant les activités pratiques, comme les stages
- Mise en valeur des savoirs autochtones, de leur préservation et de leur utilisation appropriée
- Enseignement sur les approches à privilégier pour la collaboration avec les Premiers Peuples (par exemple, à travers des webinaires, des guides, la production de matériel pédagogique, etc.)
- Collaborations d'enseignement avec des personnes autochtones ou des organisations autochtones
- Toute autre initiative visant l'enseignement respectueux des cultures et des savoirs autochtones, avec des retombées avérées, en particulier du point de vue de l'expérience étudiante

Critères de sélection

Les critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- L'engagement dans une pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones dont l'activité fait preuve
- Le caractère novateur de l'activité
- Les retombées de l'activité sur la réussite des étudiants et étudiantes
- La possibilité d'utilisation de l'activité par d'autres unités ou groupes
- Le potentiel de pérennité de l'activité

Présentation des candidatures

La personne ou l'équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté.

⁸ Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les documents dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de candidature

Section 1 : Identification de la personne ou de l'équipe candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée). Dans le cas d'une équipe, indiquer les coordonnées de la direction de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact.

Section 2 : Énoncé de candidature.

Texte (maximum 1 500 mots) présentant le matériel ou l'activité pédagogique et décrivant comment celle-ci répond aux critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment :

- les publics ciblés
- la problématique à l'origine de l'activité
- la description de l'activité
- les éléments de pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones inclus dans l'activité et/ou la nature de la collaboration avec des partenaires autochtones
- le caractère novateur de l'activité
- l'impact de l'activité sur la réussite étudiante
- la possibilité d'utilisation de l'activité par d'autres unités ou groupes
- le potentiel de pérennité de l'activité
- des commentaires et des témoignages d'étudiants et d'étudiantes, actuels ou anciens (par exemple, de la part de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants) ou de partenaires (notamment autochtones). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen ou la doyenne se charge de cette demande pour éviter tout malaise.

Section 3: Sans objet.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur.

Pièces complémentaires

Note : Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations de la personne ou de l'équipe candidate relatives au déploiement d'une pédagogie respectueuse des cultures et des savoirs autochtones.

F. PRIX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

Nature du prix

Dans sa catégorie « Développement durable et transition socioécologique », un (1) prix d'excellence en enseignement est décerné tous les deux ans à une personne ou à une équipe de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution à l'application des valeurs d'écoresponsabilité et de durabilité en enseignement.

Ce prix de 3 000 \$9 est accompagné d'un parchemin libellé au nom de la personne ou de chacun des membres de l'équipe (selon le cas) en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant, personnel non enseignant, étudiants, étudiantes) impliqués de manière individuelle ou en équipe dans le développement, la planification ou la réalisation d'activités pédagogiques destinées à des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Ces activités, réalisées dans un programme au premier cycle ou aux cycles supérieurs, créditées ou non, doivent mettre en application la Politique de développement durable de l'Université de Montréal, ses objectifs et ses principes directeurs, ainsi que la planification stratégique en développement durable. Pour rappel, à travers sa politique, « l'Université de Montréal vise une réduction continue de son empreinte écologique; la réduction des inégalités sociales; la protection de l'environnement, de la biodiversité et du patrimoine; le développement de technologies respectueuses de l'environnement et des individus; et la constitution d'une communauté universitaire inclusive et écocitoyenne ». Le texte intégral de la Politique est disponible à l'adresse suivante :

https://durable.umontreal.ca/fileadmin/durable/documents/adm10_50-Politique_developpement_durable.pdf

Le Plan stratégique en développement durable est disponible à l'adresse suivante :

https://durable.umontreal.ca/udd/planification/

Sans être limité aux activités pédagogiques qui portent sur le développement durable et la transition socioécologique comme objet d'enseignement, le prix reconnaît la portée écoresponsable des activités pédagogiques, ainsi que leur contribution pour rendre plus durable l'enseignement universitaire.

Critères de sélection

Les critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- le caractère novateur de l'activité
- la vision systémique mise de l'avant, sa portée intersectorielle, interdisciplinaire, intergénérationnelle
- les liens avec la Politique institutionnelle de développement durable et la planification stratégique en développement durable
- les retombées sur la réussite des étudiants et étudiantes
- la possibilité d'utilisation du matériel ou de l'activité par d'autres unités ou groupes
- le potentiel de pérennité au sein de l'Université
- Originalité de la candidature

_

⁹ Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

La personne ou l'équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les documents dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Liements devant faire partie du dossier			
Formulaire de candidature	Section 1 : Identification de la personne ou de l'équipe candidate. Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée). Dans le cas d'une équipe, les coordonnées de la direction de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact.		
	Section 2 : Énoncé de candidature.		
	Texte (maximum 1 500 mots) présentant le matériel ou l'activité pédagogique et décrivant comment celle-ci répond aux critères de sélection énumérés précédemment en précisant notamment :		
	 les publics ciblés la problématique à l'origine de l'activité ou du matériel la description de l'activité 		
	 le caractère novateur de la mesure ou de l'activité les liens avec la Politique institutionnelle de développement durable et la planification stratégique en développement durable 		
	 l'impact de l'activité sur la réussite étudiante l'impact sur l'engagement étudiant dans la communauté 		
	 la possibilité d'utilisation de l'activité par d'autres unités ou groupes le potentiel de pérennité de l'activité 		
	 des commentaires et des témoignages d'étudiants et d'étudiantes (actuels ou anciens) (par exemple, de la part de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen ou la doyenne se charge de cette demande pour éviter tout malaise. 		
	Section 3 : Sans objet.		
	Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur.		
Pièces complémen- taires	Note: Il est possible de joindre tout autre document qui permettrait de faire état des réalisations de la personne ou de l'équipe candidate concernant sa contribution à l'application des valeurs d'écoresponsabilité et de durabilité en enseignement.		

G. PRIX POUR LE COENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE

Nature du prix

Le coenseignement désigne le travail conjoint de deux ou plus personnes enseignantes, devant un même groupe étudiant, dans le cadre d'une activité de formation (cours, séminaire, atelier, etc.). Ce coenseignement constitue une opportunité d'interdisciplinarité, que l'Université de Montréal valorise comme une partie de son engagement académique. Un (1) prix est décerné tous les deux ans pour souligner l'excellence des pratiques de coenseignement interdisciplinaire d'une équipe de personnes enseignantes. Ce prix de 3 000 \$10 est accompagné d'un parchemin libellé au nom de chaque membre de l'équipe en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les membres de la communauté universitaire (personnel enseignant) impliqués dans la réalisation d'activités de coenseignement destinées à des étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Qu'elles soient au premier cycle ou aux cycles supérieurs, les activités de coenseignement admissibles sont celles qui mobilisent plus d'une discipline. Bien que les candidatures d'équipes constituées de personnes de différentes unités académiques soient privilégiées, celles dont les membres de l'équipe proviennent d'un même département ou d'une même Faculté non départementalisée seront aussi considérées.

Critères de sélection

Les critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants :

- la diversité disciplinaire réunie dans l'activité de formation (cours, séminaire, atelier, etc.)
- la qualité de l'intégration des contributions disciplinaires des membres de l'équipe enseignante dans l'activité de formation
- le caractère novateur de l'activité de formation
- les retombées de la formule de coenseignement sur la formation et la réussite des étudiants et étudiantes
- la possibilité de transposition de la formule dans d'autres unités ou groupes
- le potentiel de pérennité de l'activité et de sa formule

Présentation des candidatures

L'équipe est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes des collègues, la direction de son unité ou de sa faculté

¹⁰ Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les documents dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Section 1 : Identification de l'équipe candidate.
Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction des unités (Facultés, départements) concernées par l'activité de coenseignement.
Section 2 : Énoncé de candidature.
Texte (maximum 1 500 mots) présentant l'activité de formation et en particulier comment le coenseignement est mené, en précisant notamment : - les profils des effectifs étudiants - la problématique à l'origine de l'activité - la description de l'activité - le caractère novateur de l'activité - l'impact de l'activité sur la réussite étudiante - la possibilité d'utilisation de la formule par d'autres unités ou groupes - le potentiel de pérennité de l'activité - des commentaires et des témoignages d'étudiants et d'étudiantes (actuels ou anciens) (par exemple, de la part de l'association étudiante ou d'un groupe d'étudiants). Il est suggéré que la direction du département ou le doyen se charge de cette demande pour éviter tout malaise.
Section 3 : Sans objet.
Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur.
Document 1 : Un exemple de plan de cours.
Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations. ¹¹ Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité. Document 3 : Un curriculum vitae court (trois pages maximum) de chaque personne coenseignante, mettant en valeur leurs réalisations en enseignement.

Aucune annexe n'est permise.

¹¹ Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (<u>www.umontreal.ca/evaluez</u>) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <u>evalcours@cpu.umontreal.ca</u>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

H. PRIX POUR L'INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES

Dans la vaste majorité des programmes d'études de l'Université de Montréal, il est possible d'enrichir sa formation d'une expérience d'études à l'international dans le cadre d'un programme d'échanges, d'un stage, d'une école d'été, d'un séjour de recherche, d'une cotutelle de thèse ou encore pour des activités de formation à distance, des mobilités virtuelles. Certaines unités développent aussi des modalités d'ouverture aux étudiant(e)s internationaux, aux cycles supérieurs par exemple, qui contribuent à l'intenationalisation des cohortes d'étudiant(e)s de l'UdeM. Plus de 1 000 étudiant(e)s profitent chaque année de l'une ou l'autre de ces opportunités. Des ententes bilatérales leur ouvrent les portes de grandes universités des cinq continents et leur permettent de découvrir leur domaine d'études sous un angle différent. Le Prix de l'internationalisation des programmes s'inscrit dans la volonté de l'Université de Montréal d'encourager l'internationalisation de ses programmes de formation.

Nature du prix

Un maximum d'un (1) prix est décerné à un(e) enseignant(e), à une équipe d'enseignants ou à une unité (programme, département ou faculté) de l'Université de Montréal pour souligner la réalisation d'activités d'internationalisation d'un programme, d'un cours ou d'une formation qui favorisent l'ouverture des étudiants et des étudiantes sur d'autres réalités universitaires et culturelles. Le prix de 3 000 \$\frac{12}{2}\$ sera accompagné d'un parchemin libellé au nom de l'enseignant, de chacun des membres de l'équipe ou de l'unité (selon le cas) pour souligner cette contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les enseignants, les enseignantes ou une équipe d'enseignants membres réguliers du personnel enseignant, les chargé(e)s de cours ayant obtenu leur probation ainsi que toute unité ayant réalisé un projet ou un ensemble d'activités significatives en matière de développement international au cours des trois dernières années dans un programme de premier cycle ou aux cycles supérieurs. La période visée par le dossier de candidature peut comporter des activités allant au-delà des trois dernières années. L'équipe d'enseignants peut être composée d'enseignants de plusieurs unités qui ont œuvré dans une perspective interdisciplinaire.

Exemples d'activités d'internationalisation :

- Création d'une école d'été à l'étranger ou d'une école d'été internationale sur le campus, en collaboration avec un établissement universitaire partenaire
- Création d'un cheminement international au premier cycle ou aux cycles supérieurs
- Création d'un double diplôme
- Création d'un programme de formation à distance intégrant des activités en présentiel
- Tenue de séminaires doctoraux conjoints à l'UdeM et dans un établissement partenaire
- Toute autre initiative visant l'internationalisation d'un programme d'études avec des retombées avérées, en particulier du point de vue de l'expérience étudiante

Critères de sélection

Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix sont les suivants :

- le caractère novateur du projet
- les retombées sur l'expérience d'apprentissage des étudiants et des étudiantes et sur le développement de nouvelles modalités pédagogiques
- l'évaluation des retombées par l'unité académique
- l'utilisation possible de la démarche par d'autres unités ou groupes
- la diffusion de la démarche auprès du public cible, de la communauté universitaire ou, plus largement, sur la scène universitaire internationale (couverture de presse, participation à des entrevues, etc.).

¹² Le montant est imposable. Les personnes lauréates autorisées à gérer des fonds à l'UdeM, pourront demander que cette somme soit déposée dans un fonds institutionnel pour des activités de développement pédagogique.

La personne ou l'équipe d'enseignants est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans **un seul fichier PDF.**

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de candidature

Section 1 : Identification de la personne ou de l'équipe candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée), ou de la part du doyen ou de la doyenne (s'il s'agit d'une faculté non départementalisée). Dans le cas d'une équipe, les coordonnées de la direction de l'unité pour laquelle l'initiative a eu le plus d'impact.

Section 2 : Énoncé de candidature.

Texte (maximum 1 500 mots) qui met en évidence la qualité de la réalisation selon les critères de sélection énumérés précédemment en décrivant, notamment :

- Le contexte qui a donné naissance au(x) projet(s)
- Les objectifs du ou des projets
- La description du ou des projets en précisant les éléments suivants :
 - réalisation
 - nom des membres de l'équipe et leur rôle
 - ressources financières requises et source du financement
 - clientèles ciblées et atteintes
 - impacts sur l'apprentissage des étudiants et étudiantes
 - suivi envisagé du ou des projets
 - potentiel de transfert du ou des projets pour d'autres unités

Section 3 : Sans objet.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur.

Aucune annexe n'est permise.

I. PRIX AUX DOCTORANT(E)S ET AUX STAGIAIRES POSTDOCTORAUX CHARGÉ(E)S DE COURS

Nature du prix

Un prix d'excellence en enseignement est décerné soit à un doctorant, une doctorante ou un(e) stagiaire postdoctoral de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution exceptionnelle à l'enseignement dans le cadre de charges de cours. La personne lauréate reçoit un montant de 3 000 \$13 ainsi qu'un parchemin reconnaissant sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les doctorants et doctorantes ainsi que les stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal qui **ont complété au moins deux charges de cours**.

Critères de sélection

Le comité évaluera les dossiers en considérant les critères suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple) :

Excellence dans la tâche d'enseignement

- Habiletés d'enseignement
- Intérêt pour l'enseignement
- Stimulation des étudiants et étudiantes
- Relation enseignant(e)/étudiants-étudiantes
- Qualité de l'encadrement
- Défi intellectuel et encouragement à la pensée indépendante

Stratégies pédagogiques mises en œuvre et efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son enseignement

- Approches pédagogiques
- Matériel didactique (plan de cours, note de cours, activités pédagogiques, etc.)
- Prise en compte des difficultés d'apprentissage des étudiants et étudiantes
- Mesures de soutien pour la réussite des étudiants et étudiantes
- Participation à des activités de perfectionnement professionnel

Collaboration à l'amélioration de l'enseignement dans son unité

- Collaboration à la conception de cours
- Collaboration à des comités sur l'enseignement et l'apprentissage
- Collaboration à la réalisation de projets pédagogiques dans l'unité
- Collaboration à l'animation pédagogique dans l'unité

¹³ Le montant est imposable.

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiants, des collègues ou sa direction d'unité ou de faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de
candidature

Section 1: Identification de la personne candidate.

Important : Ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée).

Section 2 : Énoncé de la personne candidate.

Texte présentant votre vision et votre philosophie en regard de l'enseignement et décrivant comment celles-ci s'incarnent de façon novatrice et originale dans votre pratique (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits précédemment. Faites ressortir vos forces relativement à ces critères. Il est recommandé de donner des exemples qui permettent aux membres du jury de bien juger des réalisations.

Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.

Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur de la personne candidate.

Pièces complémentaires

Document 1 : Un exemple de plan de cours.

Document 2 : Un rapport synthèse obtenu du Centre de pédagogie universitaire pour les dernières prestations d'enseignement (3 au maximum) ainsi que les rapports individuels de chacune de ces prestations. ¹⁴ Si le Centre de pédagogie universitaire ne traite pas les évaluations de votre faculté, veuillez joindre les rapports en usage dans votre unité.

Document 3 : Une présentation de votre cheminement dans les études de doctorat ou postdoctorales incluant la manière dont les charges de cours s'intègrent dans votre parcours (max. 1 page).

Aucune annexe n'est permise.

.

¹⁴ Vous obtiendrez ces rapports via Omnivox (<u>www.umontreal.ca/evaluez</u>) ou en adressant une demande à Frédéric Lapointe, conseiller en évaluation au Centre de pédagogie universitaire, à l'adresse <u>evalcours@cpu.umontreal.ca</u>. Précisez le sigle et le trimestre des cours pour lesquels vous désirez obtenir ces rapports d'évaluation.

J. PRIX AUX AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT

Nature du prix

Un prix est décerné à un ou une auxiliaire d'enseignement de l'Université de Montréal pour souligner sa contribution remarquable au soutien des étudiants et étudiantes et à la mission d'enseignement de l'institution. Le lauréat ou la lauréate reçoit un montant de 3 000 \$ 15 accompagné d'un parchemin en reconnaissance de sa contribution.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiants et étudiantes inscrits à l'Université de Montréal ayant été embauchés à titre d'auxiliaires d'enseignement pendant au moins deux trimestres au cours des deux dernières années.

Critères de sélection

Les critères¹⁶ visent à évaluer l'excellence dans les tâches de monitorat, de démonstration, d'animation, de charges de travaux pratiques, de supervision de laboratoire ou de correction. Les principaux critères considérés pour l'attribution du prix seront les suivants (les indicateurs sont fournis à titre d'exemple):

Clarté des explications données durant un cours, un laboratoire ou une rencontre individuelle avec un étudiant ou une étudiante

- Résumer ou faire ressortir l'essentiel de la présentation de la personne enseignante
- Spécifier les concepts-clés à réviser
- Illustrer ces concepts avec des exemples, donner des explications supplémentaires au besoin
- Stimuler les étudiantes et étudiants à trouver eux-mêmes les réponses

Disponibilité et accessibilité

- Rendre les étudiants et étudiantes à l'aise pour poser leurs questions
- Répondre aux étudiants et étudiantes de manière respectueuse

Efficacité

- Répondre aux besoins des étudiants et étudiantes à l'intérieur des heures de travail allouées

Intérêt pour la pédagogie universitaire

- Participer à des activités de formation pédagogique, conférences, lectures, etc.

_

¹⁵ Le montant est imposable.

¹⁶ Inspirés des critères utilisés à l'University of Toronto at Scarborough https://www.utsc.utoronto.ca/ctl/utsc-teaching-awards

La personne est responsable de la présentation de son dossier et de sa constitution. Ainsi, elle peut de sa propre initiative décider de déposer un dossier ou y avoir été encouragée par des étudiants, des étudiantes, des collègues, des professeurs ou la direction de son unité ou de sa faculté.

Transmission du dossier

Le dossier de mise en candidature doit être transmis au vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études par voie électronique à l'adresse <prixenseignement@recto.umontreal.ca>. Dans la mesure du possible, il est suggéré de regrouper tous les fichiers dans un seul fichier PDF.

Date limite pour soumettre un dossier : Lundi 20 mars 2023 (9 h)

Éléments devant faire partie du dossier

Formulaire de candidature	Section 1 : Identification de la personne candidate.
	Important : ne pas oublier d'inclure les coordonnées de la direction de l'unité, du service ou du département (s'il s'agit d'une faculté départementalisée).
	Section 2 : Énoncé de la personne candidate.
	Texte présentant votre intérêt pour la tâche d'auxiliaire, l'étendue de votre expérience comme auxiliaire d'enseignement et ce que vous avez mis en œuvre pour vous acquitter de vos responsabilités (maximum 1 500 mots). Vous devez vous inspirer des critères de sélection décrits, en faisant ressortir vos forces en regard de ces critères et en fournissant des exemples concrets.
	Section 3 : Liste des cours pour les trois dernières années (incluant l'année en cours) en précisant les titres des cours et les profils des effectifs étudiants.
	Section 4 : L'appui à la candidature par la direction de l'unité, du service ou du département devra être validé par une déclaration sur l'honneur de la personne candidate.
Pièces complémen- taires	Document 1 : Le ou les plans des cours auxquels vous avez été associé. Document 2 : Le plan d'une séance.
	Document 3 : Matériel didactique produit (exercices, tests, présentations PowerPoint, site web, etc.).

Aucune annexe n'est permise.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Les candidatures sont étudiées par des comités présidés par des membres de la direction de l'Université et composés entre autres de lauréats et de lauréates de prix d'excellence. Les délibérations des comités demeurent confidentielles et seuls les membres ont accès aux dossiers.

DATES IMPORTANTES

Date limite pour la transmission du dossier : lundi 20 mars 2023 à 9h

Annonce des noms des lauréats et lauréates : semaine du 24 avril 2023

Remise des prix : Collation des grades et événement organisé par le VRAÉÉ (août 2023)

INFORMATION

François Barnabé-Légaré Conseiller principal aux études Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études 514 343-5966 francois.barnabe-legare@umontreal.ca